

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS438/2  
4 juin 2012

(12-2920)

---

Original: anglais

## ARGENTINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION DE MARCHANDISES

### Demande de participation aux consultations

*Communication présentée par la Turquie*

La communication ci-après, datée du 31 mai 2012 et adressée par la délégation de la Turquie à la délégation de l'Argentine, à la délégation de l'Union européenne et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), la Turquie fait savoir par la présente qu'elle désire être admise à participer aux consultations demandées par l'Union européenne conformément aux articles 1<sup>er</sup> et 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, à l'article XXII de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994*, à l'article 19 de l'*Accord sur l'agriculture*, à l'article 6 de l'*Accord sur les procédures de licences d'importation*, à l'article 8 de l'*Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce* et à l'article 14 de l'*Accord sur les sauvegardes*, au sujet de certaines mesures imposées par l'Argentine à l'importation de marchandises sur son territoire.

La communication pertinente adressée par la Mission permanente de l'Union européenne à la Mission permanente de l'Argentine et datée du 25 mai 2012 a été distribuée aux Membres de l'OMC le 30 mai 2012 sous le titre "*Argentine – Mesures affectant l'importation de marchandises*" (WT/DS438/1, G/L/989).

La Turquie a un intérêt commercial substantiel dans cette procédure puisque, actuellement, 40 pour cent de ses exportations totales vers l'Argentine sont soumises au régime de licences d'importation non automatiques. Elle craint fortement que les mesures en cause n'aient des effets défavorables sur ses exportations vers l'Argentine. En conséquence, elle demande à participer à ces consultations.

---